



DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

La carte de transport scolaire de votre enfant est perdue, détériorée ou a été volée. Afin de continuer à emprunter un car Mobigo, il est obligatoire de demander un duplicata.

Ce formulaire est destiné aux familles des élèves qui souhaitent payer le duplicata de carte de transport scolaire en chèque ou espèces. Pour une demande en ligne et un paiement par carte bancaire, il est nécessaire de se rendre sur le site internet www.bourgognefranche.comte.fr/transports-scolaires-dans-le-doubs

■ ÉLÈVE

NOM (en majuscules) : PRÉNOM (en majuscules) :

Date de naissance : F M

■ REPRÉSENTANT DE L'ÉLÈVE

Représentant légal Famille d'accueil ou établissement spécialisé Tiers digne de confiance

Nom, Prénom (M , Mme):

Adresse (rue ou lieu-dit) :

Code postal : Commune :

Téléphone (n° de portable de préférence) : (impératif pour être averti en cas de perturbation des transports scolaires)

Mail :

Cette adresse est utile pour vous connecter à votre compte transport, consulter vos demandes en cours ou renouveler vos demandes de transports les années suivantes via : www.bourgognefranche.comte.fr/transports-scolaires-dans-le-doubs
Elle peut être utilisée également dans le cadre d'une communication liée aux transports scolaires.

■ PAIEMENT DU DUPLICATA (15 EUROS)

Le paiement du duplicata est à réaliser auprès de votre Unité Territoriale par :

- Chèque à l'ordre du Trésor Public. Celui-ci est à joindre obligatoirement à cette demande. Il ne sera pas donné suite à toute demande incomplète.
- Espèces (uniquement sur accueil physique à l'Unité Territoriale de votre département). Il est impératif de prévoir l'appoint (15 € par duplicata).

COORDONNÉES DE VOTRE UNITÉ TERRITORIALE

Région Bourgogne-Franche-Comté
Direction des Mobilités et des Infrastructures
Unité Territoriale du Doubs
4 square Castan - CS 51857
25031 BESANCON CEDEX
03 63 64 21 80 - transports25@bourgognefranche.comte.fr

Fait à _____, le _____

Signature

La Région Bourgogne-Franche-Comté met en œuvre un traitement informatique de données à caractère personnel destiné à gérer les droits au transport scolaire, dans le cadre d'une mission de service public. Ce traitement permet le suivi de votre demande et de votre dossier après instruction.

Conformément à la réglementation en matière de prescription, votre demande est conservée pendant la durée de la scolarité ouvrant droit au service.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition pour motifs légitimes ainsi que du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem. Ces droits peuvent être exercés par voie postale (Région Bourgogne-Franche-Comté, Direction des Mobilités et des Infrastructures, 4 Square Castan CS 51857 25301 Besançon Cedex) ou par voie électronique (transports25@bourgognefranche.comte.fr).